

Séance du 9 octobre 2023
Convocation du 3 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, BLOND Rachel, DECORNET Aïda, COMTE Sophie, DEHAISNE Jean-Jacques, RENAULT-RENAUD Éric, FRANCOIS Loïc, DEVILLE Francesca, BORGES Dina, RYBARCZYK Sandrine, LEVASSEUR Yasmine, DELACHAPELLE-MOREL Denis, EKOUME Alain, PELLEGRINELLI Fabien, BELLIFA Céline, BLIN Maïté, KAZMIERCZAK René

Excusés : BEZEAUX Christian,

Absents : DELANDRE Bérengère, TURMEL Sandra, WEYDT ROUVEURE Julie

Pouvoirs : Joanic BOYER à Jean-Claude PELLERIN, Guillaume LEANDRI à Rachel BLOND

Secrétaire de séance : Madame Rachel BLOND

Ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du dernier compte-rendu
- 3/ Finances : Remboursement repas restaurant scolaire
- 4/ Finances : Signature du Marché « Prestations de services d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production ECS et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux – Entreprise STIO
- 5/ Finances : Convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Clermontois
- 6/ Finances : Installation IRVE Mouv'oise : SE60
- 7/ Urbanisme : Acquisition de parcelle pour régularisation d'alignement
- 8/ Recensement de la population 2024 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs et coordinateur communal titulaire
- 9/ Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Construction des Communes de l'Oise
- 10/ SE60 : Rapport d'activités 2022
- 11/ Commission d'Appels d'Offres : Election des représentants du Conseil Municipal
- 12/ CCAS : Election d'un représentant du Conseil Municipal
- 13/ Délégation au Maire pour la mise en œuvre de la procédure de non-valeur pour les créances de faible montant
- 14/ Informations diverses

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **DESIGNE** Madame Rachel BLOND, secrétaire de séance.

2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **VALIDE** le compte-rendu de la séance précédente

3/ Finances : Remboursement repas restaurant scolaire

3.1 Une famille souhaite être remboursée suite à leur déménagement.

→ 1 enfant : montant de 47,88 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu les explications de Madame Rachel BLOND, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. Le Maire à faire procéder au remboursement de cette famille

3.2 Une famille souhaite être remboursée suite au passage en 6^{-ème} de leur enfant.

→ 1 enfant : montant de 3,99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu les explications de Madame Rachel BLOND, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. Le Maire à faire procéder au remboursement de cette famille

4/ Finances : Signature du Marché « Prestations de services d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production ECS et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux » - Entreprise STIO

Les prestations de services d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production ECS et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux, une procédure d'appel public à la concurrence a été lancée via l'ADTO.

A l'issue de cette dernière, l'entreprise STIO a été sélectionnée pour réaliser ces prestations pour un montant de 13 074.76 € H.T (15 688.87 € TTC).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier

PV du Conseil Municipal du 9 octobre 2023

5/ Finances : Convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Clermontois

Après plusieurs questions sur le sujet, Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de reporter ce point à un prochain Conseil Municipal dans l'attente de la rencontre entre nos élus et les services de la Communauté de Communes du Clermontois pour une explication plus poussée.

6/ Finances : Installation IRVE Mouv'Oise – SE60

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a mis en œuvre un projet de déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides qui permet de mailler le territoire.

Le réseau des bornes Mouv'Oise a pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route.

Chaque borne Mouv'Oise est équipée de deux prises pour les voitures (22 kVA pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVA), permettant de recharger deux véhicules simultanément.

Ce réseau de borne est complété d'un service public de recharge privilégiant l'interopérabilité et l'accès à tous les utilisateurs.

Les bornes sont communicantes et reliées à un central de supervision permettant de connaître sa localisation et sa disponibilité.

Le SE60, en concertation avec les communes et les intercommunalités, a défini les implantations des bornes. Ont été privilégiés les pôles d'emplois denses, les zones d'activités commerciales, les lieux touristiques.

Le coût d'investissement est financé à 25% par le SE60, sur ses fonds propres, et par les communes à hauteur de 75%.

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif sont assurés par le SE60. Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1 250 € TTC / an / borne, sont financés par les communes ou les communautés.

Les communes d'implantation de bornes doivent délibérer sur le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SE60 et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

Les communautés sont sollicitées sur la prise en charge des coûts d'investissement et de fonctionnement et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

La commune de FITZ-JAMES souhaite être dotée de 1 borne pour laquelle la participation de la Communauté de Communes a été sollicitée pour les coûts de fonctionnement.

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal le coût prévisionnel suivant :

Investissement

Coût prévisionnel : 12 000 € H.T

Prise en charge par SE60 : 3 000 € H.T

Prise en charge par la commune : 9 000 € H.T

Fonctionnement

Coût prévisionnel : 1 250 € TTC. par an

Prise en charge par la Communauté de Communes pendant 5 ans

Après les 5 ans pris en charge par le SE60

En ce qui concerne les recettes, le SE60 récupérera ces dernières et prendra en charge les factures d'Enedis.

Temps de recharge moyen pour un seul véhicule de moyenne gamme : 1 heure 30 à 2 heures.

Monsieur le Maire précise aussi que la place pressentie pour l'installation de cette borne est sur la Place de la République afin de dynamiser le centre bourg de la Commune, mais qu'une concertation plus poussée sera faite entre les Elus.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » (création et entretien des bornes, exploitation du service) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013 portant modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) à compter du 1^{er} janvier 2014 et notamment l'article 4.6 desdits statuts habilitant le Syndicat à exercer, aux lieux et place des communes qui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2020 portant modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

Considérant que le SE60 a souhaité engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble de son territoire, validé par délibération de son Conseil syndical en date du 1^{er} décembre 2015.

Vu les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques », telles qu'annexées à la présente délibération.

Considérant l'intérêt du déploiement de ce projet,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ADOPTÉ** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques »
- **VALIDÉ** le projet de déploiement de 1 infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides sur la commune de FITZ-JAMES.
- **DECIDE** de participer au financement du coût d'investissement de ladite borne de recharge à hauteur de 75% du coût HT des travaux.

Le programme prévisionnel de l'opération est fixé prévisionnellement à 12 000 € HT / borne.

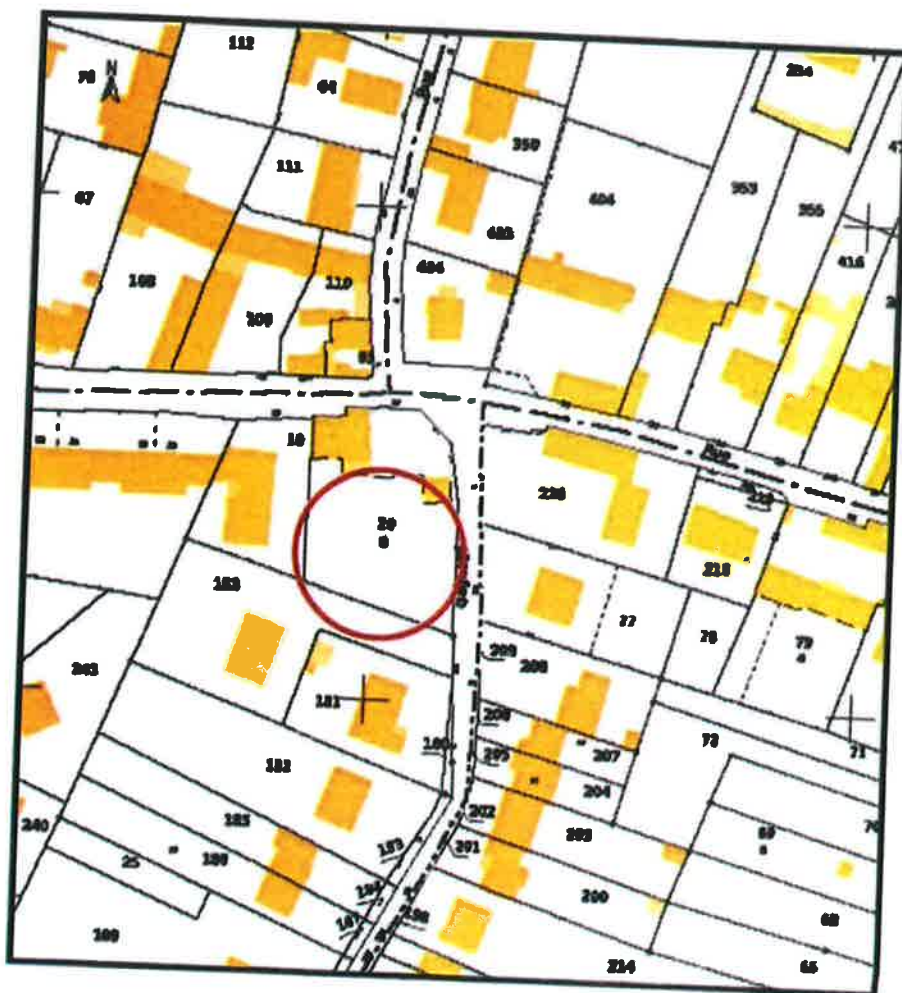
Le montant définitif de la participation sera calculé sur la base des dépenses réellement engagées.

- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SE60.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents en lien avec cette opération.

7/ Urbanisme : Acquisition de parcelle pour régularisation d'alignement

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section AL 262 (8m²) – 1 rue du Marais
- **DIT** que cette acquisition se fera pour l'euro symbolique.
- **DIT** que les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de la commune
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette acquisition.



8/ Recensement de la population 2024 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs et coordinateur communal titulaire.

Monsieur le Maire informe : le Conseil Municipal que le recensement des habitants de la Commune va être effectué du 18 janvier au 17 février 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une communication va être faite auprès des administrés prochainement.

Une dotation forfaitaire sera versée à la Commune, par l'Etat au titre de l'enquête de recensement. Son montant sera communiqué par l'INSEE, au plus tard courant octobre et servira à la rémunération de ces personnes.

↳ **Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité

- **DECIDE** la nomination d'un coordinateur communal titulaire à savoir Madame Christel ROYER, Brigadier-Chef Principal
- **DECIDE** la rémunération du coordinateur titulaire qui se fera sous forme d'heures supplémentaires et heures du dimanche.
- **DECIDE** la création d'emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, temps non complet, pour la période allant du 18 janvier au 17 février 2024.
- **DECIDE** que la rémunération des agents recenseurs sera fixée par l'organe délibérant dans une prochaine réunion du Conseil Municipal
- **DECIDE** la rémunération des agents recenseurs qui sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué sur le mois de mars.

Monsieur Denis DELACHAPPELLE-MOREL, Conseiller, demande à Monsieur le Maire si le recrutement d'agents recenseurs est déjà lancé.

Ce dernier lui répond que le recrutement est en cours et que toute personne intéressée peut se rapprocher de Madame ROYER, Police Municipale.

9/ Dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de construction des communes de l'Oise

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que par arrêté du 8 mars 2023, Madame la Préfète de l'Oise a prononcé la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise, collectivité de rattachement de Oise Habitat et a invité les communes de ce syndicat à s'entendre sur les modalités de sa liquidation.

Le Syndicat Intercommunal ne dispose ni de personnel ni de biens immobiliers ou mobiliers.

Compte tenu des difficultés d'identification des éventuels attributaires et de l'impossibilité de garantir le respect du principe d'équité dans la répartition entre les communes membres de cet actif de l'entité à dissoudre,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PREND** acte de l'arrêté préfectoral du 8 mars 2023 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise
- **APPROUVE** la liquidation amiable de ce Syndicat
- **APPROUVE** sous réserve du droit des tiers le transfert de l'actif (solde bancaire restant) et du passif du Syndicat Intercommunal au nouveau Syndicat mixte, entité de rattachement de Oise Habitat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier

10/ SE60 - Rapport d'activités

Le Syndicat d'Energie de l'Oise nous a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci doit faire l'objet d'une communication par Monsieur le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation de Monsieur René KAZMIERCZAK, à l'unanimité,

- **PREND** acte du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

11/ Commission d'Appel d'Offres : Election des représentants du Conseil Municipal

Dans le cadre du marché « assurances » (qui arrive à échéance le 31 décembre prochain), nous devons créer et réunir une Commission d'appel d'offres (CAO) afin d'analyser les offres reçues.

Cette dernière est composée d'un Président (Monsieur le Maire), de trois titulaires et de trois suppléants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer cette Commission d'Appel d'Offres pour le reste du mandat.

Se présentent :

- Madame Rachel BLOND,
- Madame Yasmine LEVASSEUR,
- Monsieur Loïc FRANÇOIS,
- Monsieur Jean-Jacques DEHAISNES,
- Monsieur Denis DELACHAPELLE-MOREL,
- Monsieur Fabien PELLEGRINELLI

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame Rachel BLOND, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de créer cette Commission d'Appel d'Offres pour le reste du mandat.

➤ **ELIT** les représentants comme suit :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Madame Rachel BLOND	Monsieur Jean-Jacques DEHAISNES
Madame Yasmine LEVASSEUR	Monsieur Denis DELACHAPELLE-MOREL
Monsieur Loïc FRANÇOIS	Monsieur Fabien PELLEGRINELLI

12/ CCAS : Election d'un représentant de Conseil Municipal

Considérant la démission de Monsieur Yves LE MOULLAC le 23 septembre 2022,

Vu la candidature de Monsieur Guillaume LEANDRI, Conseiller Municipal, en date du 28 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Yasmine LEVASSEUR, à l'unanimité,

➤ **ELIT** Monsieur Guillaume LEANDRI représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Monsieur Yves LE MOULLAC.

13/ Délégation au Maire pour la mise en œuvre de la procédure de non-valeur pour les créances de faible montant

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 30s alinéa,

Vu le Décret n°2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de la délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le Maire, le Président du Conseil Départemental et le Président du Conseil Régional rendent compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation,

Vu le courrier en date du 30 juin 2023 de la Direction Générale des Finances Publiques proposant au Conseil municipal de donner délégation à Monsieur le Maire pour l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public correspondant à une irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du Conseil municipal, qui ne peut être supérieur au seuil fixé par décret, soit cent euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DONNE** délégation à Monsieur le Maire, dans la limite du montant maximum fixé par décret, conformément au 30° alinéa de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

14/ Informations diverses

- **Mini Bus**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir un mini bus de 9 places (pour 2 ans renouvelable une fois).

Ce dernier sera floqué d'enseignes publicitaires.

Il précise que sera à la charge de la Commune, seulement l'assurance et le carburant.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de créer un groupe de travail sur l'utilité de ce véhicule (pour les seniors, associations, enfants ?)

- **Parcelle Oise Habitat Particulier Rue Jules Ferry / Albert Camus (surface : 1 298 m²)**

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle située rue Jules Ferry (plan ci-dessous) a effectué une demande de certificat d'urbanisme dans l'optique d'une éventuelle vente.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec l'EPFLO afin de connaître ce qu'il serait envisageable.



- **Terrains de tennis**

Monsieur le Maire et Monsieur René KAZMIERCZAK annoncent au Conseil Municipal qu'une consultation à travers un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancée le 2 octobre dernier.

On peut la retrouver sur la plateforme internet :

<https://www.marchesonline.com>

Ou sur le site internet de la Commune :

<https://www.commune-fitz-james.fr/appele-a-manifestation-dinteret-courts-de-tennis>

Cette consultation, a pour finalité de trouver l'entité qui aura la gestion des courts de tennis sur Fitz-James. Une convention sera donc signée entre la Commune et l'entité sélectionnée qui précisera toutes les conditions à respecter (comme par exemple : l'entretien, le montant de la redevance, le lien avec les écoles...)

Monsieur le Maire précise que les courts de tennis seront en terre battue.

Cette spécificité, une première dans le Clermontois, aura besoin d'un arrosage régulier, pour compenser cela, deux cuves (grand format) de récupération d'eau de pluie seront installées dans le cadre des travaux qui sont en cours.

Madame Rachel BLOND et Monsieur René KAZMIERCZAK insistent sur le fait qu'il est très important d'investir pour la jeunesse de la Commune.

- **Transfert compétence Santé – Communauté de Communes du Clermontois**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'avec une compétence renforcée, la Communauté de Communes pourrait actionner deux leviers importants d'amélioration de l'accès aux soins pour ses communes membres :

- L'octroi d'aides aux professionnels de santé, aux Maisons de santé et aux Centres de soins dans les zones où l'offre médicale est insuffisante (ex. : prise en charge de frais d'investissement ou de fonctionnement liés à l'activité de soins, mise à disposition de locaux, prime d'installation...).

- La création et gestion de Centres de santé.

Des groupes de travail réunissant des représentants des communes du Pays du Clermontois définiront les contours de la nouvelle politique santé à l'échelle du territoire et étudieront les conséquences (ressources humaines, biens, contrats) de reprise des existants ainsi que les règles de financement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des volontaires pour faire partie de ces groupes de travail → Monsieur René KAZMIERCZAK et Madame Dina BORGES sont intéressés.

- **Délégation de Service Public (DSP) Périscolaire et ALSH et Marché « Fourniture des repas de cantine »**

Madame Yasmine LEVASSEUR, informe le Conseil Municipal, sur les échéances de ces prestations (31 août 2024 pour la Délégation de Service Public Périscolaire et Accueil de Loisirs Sans Hébergement et 31 décembre 2024 pour le marché « Fourniture des repas de cantine »).

Le samedi 30 septembre dernier, le Conseil Municipal s'est réuni dans le cadre d'une Commission Scolaire afin de pouvoir discuter du renouvellement de ces derniers.

A l'issue de cette Commission, il a été décidé de consulter les familles afin de cibler leurs attentes.

Une réunion de concertation est donc prévue avec l'ensemble des familles le samedi 21 octobre à 10 heures en Mairie.

L'information a été relayé via Périscoweb le 9 octobre et distribué aux écoles (pour le cahier de liaison des enfants) le 10 octobre.

Séance levée à 21h

JC PELLERIN
Maire



Secrétaire de Séance
Rachel BLOND

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-après :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du dernier compte-rendu
- 3/ Finances : Remboursement repas restaurant scolaire
- 4/ Finances : Signature du Marché « Prestations de services d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production ECS et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux – Entreprise STIO
- 5/ Finances : Convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Clermontois
- 6/ Finances : Installation IRVE Mouv'oise : SE60
- 7/ Urbanisme : Acquisition de parcelle pour régularisation d'alignement
- 8/ Recensement de la population 2024 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs et coordinateur communal titulaire
- 9/ Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Construction des Communes de l'Oise
- 10/ SE60 : Rapport d'activités 2022
- 11/ Commission d'Appels d'Offres : Election des représentants du Conseil Municipal
- 12/ CCAS : Election d'un représentant du Conseil Municipal
- 13/ Délégation au Maire pour la mise en œuvre de la procédure de non-valeur pour les créances de faible montant
- 14/ Informations diverses

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Rachel	DUPONT BLOND	
Loïc	FRANCOIS	
Yasmine	LEVASSEUR	
René	KAZMIERCZAK	
Aïda	DECORNET	
Christian	BEZEAUX	Excusé
Maïté	WARIN BLIN	
Dina	BORGES	
Joanic	BOYER	Pouvoir à Jean-Claude PELLERIN
Sophie	COMTE	
Jean-Jacques	DEHAISNE	
Denis	DELACHAPELLE-MOREL	
Bérengère	DELANDRE	Absente
Francesca	DEVILLE	
Alain	EKOUME	
Guillaume	LEANDRI	Pouvoir à Rachel BLOND
Céline	BELLIFA	
Fabien	PELLEGRINELLI	
Eric	RENAULT-RENAUD	
Sandrine	RYBARCZYK	
Sandra	TURMEL	Absente
Julie	WEYDT-ROUVEURE	Absente